



**MINISTÈRE
CHARGÉ DE LA SANTÉ
ET DE L'ACCÈS AUX SOINS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Ministre

Paris, le **22 MAI 2025**

Nos Réf. : D-25-008939 / DDC-DREG-CP / ER
Vos Réf. : votre courrier du 20 mars 2025

Madame la Députée,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur les préoccupations exprimées par le docteur Brigitte Virey, Présidente du Syndicat national des pédiatres français, concernant la situation de la pédiatrie, et sur les difficultés auxquelles sont confrontés les professionnels de ce secteur dans l'exercice de leur métier.

Le gouvernement est pleinement conscient des défis auxquels la pédiatrie est confrontée. C'est pourquoi, je m'attache à poursuivre avec détermination la concrétisation des mesures édictées par la feuille de route des Assises de la pédiatrie, présentée le 24 mai 2024, destinées à renforcer les capacités en pédiatrie, à optimiser l'organisation des parcours de soins et à améliorer l'accès aux soins pédiatriques.

Ces mesures font l'objet d'un suivi régulier, et plusieurs d'entre elles ont d'ores et déjà été mises en œuvre, telles que le développement de l'offre d'hospitalisation à domicile et de soins de réadaptation pédiatriques, la mise à jour du carnet de santé avec l'introduction d'un examen de santé à 6 ans, ainsi que la revalorisation des tarifs pédiatriques. D'autres initiatives de prévention en santé ont également été lancées, comme la prise en charge à 100 % par l'Assurance maladie du dépistage des IST et du VIH, du parcours contraceptif et de la consultation longue en santé sexuelle pour tous les jeunes de moins de 26 ans.

Le Gouvernement poursuit ses efforts pour accroître la démographie de la profession, avec pour objectif de doubler le nombre de places ouvertes dans cette spécialité d'ici à 2030. Ainsi, l'ouverture de places en pédiatrie a, d'ores et déjà, permis une augmentation de 17 % du nombre de pédiatres en activité entre 2012 et 2023, contre une progression de 6,6 % du nombre total de médecins sur la même période. Par ailleurs, un rééquilibrage territorial de la répartition des postes d'internes doit permettre de soutenir cette spécialité en tension et d'assurer une couverture territoriale plus homogène, garantissant ainsi l'accès aux soins pour tous les enfants résidants sur le territoire français.

En outre, une attention particulière est portée à la formation des infirmiers puériculteurs dans le cadre de la réforme du métier d'infirmier et de ses spécialités.

.../...

Madame Alexandra MARTIN
Députée des Alpes-Maritimes
Permanence parlementaire
57, cours Felix Faure
06400 CANNES



Concernant la dématérialisation du carnet de santé de l'enfant, des travaux sont en cours avec les professionnels de santé pour intégrer ce carnet dans Mon Espace Santé. Ce projet devrait être finalisé d'ici la fin de l'année 2026.

Je tiens à vous assurer que la santé des enfants est une priorité absolue pour le gouvernement, et nous poursuivrons l'amélioration de l'accès aux soins pour les plus jeunes, tout en garantissant la qualité de leur prise en charge ainsi que celle de leurs parents.

Je vous prie d'agréer, Madame la Députée, l'expression de ma considération distinguée.

*Bien à
toi*

Yannick NEUDER

A large, stylized handwritten signature in blue ink, consisting of several sweeping lines that form a complex, abstract shape.